

ARRIVISTES DE SYNDICATS...

Il nous faut revenir sur une question que nous avons effleurée dans un précédent article: la fonction syndicale. Certes, nous savons bien qu'il est nécessaire, pour assurer le fonctionnement de puissants syndicats, d'avoir un cadre d'employés rémunérés qui puissent assurer tout le travail administratif de ces syndicats. Nous comprenons que c'est un travail qui a besoin, comme un autre, d'une certaine pratique pour être accompli de façon satisfaisante.

Mais à côté et au-dessus de ces employés, de ces administrateurs, les syndiqués placent aux secrétariats de leurs organisations des militants possédant une influence certaine. Leur tâche consiste, d'une part, à exprimer l'opinion du syndicat dans les réunions de propagande et dans la presse syndicale, d'autre part, à orienter les syndicats dans le sens particulier de la tendance qui les a fait élire. Il s'en suit donc que dans les «bureaux» chaque fraction cherche à placer aux leviers de commande des représentants de son idéologie particulière, même extra-syndicale, ou à y maintenir ceux qui y sont déjà.

Lorsque le militant introduit depuis longtemps dans l'appareil de l'organisation et qui, par suite, a perdu tout contact avec son premier emploi, et par là même sa qualification professionnelle, se voit sur le point de retourner à l'usine ou au bureau, le réflexe de conservation de sa sécurité matérielle joue. Il essaiera de concilier son idéologie avec les nécessités qui lui permettront de se maintenir au poste qu'il occupe. Cela est tellement vrai que l'on a vu la fraction socialisante de la C.G.T., représentée par Saillant, Gazier, etc..., menacée d'être débordée par la poussée communiste adhérente au M.U.R. - fraction communisante de la Résistance - dans l'espoir que cette concession les ferait tolérer dans leur fonction actuelle. Par ailleurs, les militants qui occupent un poste inexpugnable perdent, eux aussi, du fait de leur sécurité matérielle, toutes les proportions qu'il doit y avoir entre leurs intérêts et les intérêts de ceux qui les ont mandatés.

Au dernier conseil central des Métaux, on a pu voir les militants responsables prendre une position scandaleuse, qui justifie notre attitude sur ces problèmes dont la portée échappe à beaucoup, mais qui explique bien des choses.

Ce conseil, en effet, s'est élevé contre toute augmentation de salaire dans la métallurgie; mais, d'autre part, pour justifier l'«élargissement» de la cotisation syndicale, il a fait ressortir que ses permanents n'étaient payés que sur la base de 36fr. de l'heure, ce qui est, à leur goût, manifestement insuffisant. Ces permanents ont d'ailleurs ajouté que si on ne leur donnait pas satisfaction, «ils seraient contraints de retourner à l'usine». Nous n'aurons certes pas cette chance-là!

Tout de même, nous croyons, pour notre part, que si ces messieurs retournaient à l'atelier, ils y trouveraient de nombreux travailleurs qui sont loin de gagner ce salaire et qui pourraient leur dire que des gens qui trouvent insuffisants leurs 36fr. de l'heure, gagnés dans un bureau syndical, sont mal venus de prendre position contre l'augmentation des salaires dans les usines.

Lorsque l'on sait que le personnel recruté pour les tâches purement administratives dont nous parlions au début de cet article doit également montrer patte blanche et abonder dans le sens de ceux qui sont ses «patrons» - les secrétaires généraux - on voit que l'appareil administratif des syndicats est devenu essentiellement «conservateur». Il s'apparente à une administration d'État et s'appuie comme elle sur les puissants du jour pour se conserver dans ses priviléges. Sans ignorer les difficultés du système de renouvellement des cadres syndicaux, on ne peut qu'enregistrer que les grandes organisations syndicales n'ont rien fait dans ce sens.

A cela nous opposons, nous, libertaires, plusieurs des principes qui toujours ont guidé notre action syndicale.

1- Le retour à la base, c'est-à-dire à l'usine ou au bureau, tous les deux ans, et cela pour tous les res-

ponsables idéologiques de nos syndicats, à quelque échelon qu'ils soient de l'organisation et de la direction syndicale. Il y a là un autre avantage pour le syndicalisme, c'est la possibilité de former des cadres neufs susceptibles de redonner de la vie aux sections d'entreprises, à leur retour périodique à l'usine.

2- Fixation du salaire des permanents sur le salaire horaire de la catégorie à laquelle ils appartenaient à l'époque de leur accès à la fonction syndicale.

L'indépendance du syndicalisme y gagnera, car les militants ne trouveront plus la possibilité de préparer dans le «fromage» syndical une carrière politique, et les grands partis un avantage à y introduire les «rats»!

Bien que non-signé, une annotation manuscrite sur l'exemplaire consulté attribue cet article à Maurice JOYEUX.
